

Direction des affaires indiennes ne donnent aucune directive en la matière. A cause de circonstances locales, il peut arriver qu'il soit préférable de désigner certains fournisseurs en particulier.

SERVICE INTERNATIONAL DE RADIO-CANADA—  
DÉPLACEMENT D'EMPLOYÉS

Question n° 259—**M. Cardin:**

1. Des 21 employés du Service international de la Société Radio-Canada, qui ont été déplacés par suite de la réduction du service, combien ont été mutés à d'autres postes permanents?

2. Combien de ces employés ont dû accepter une réduction de rémunération?

3. Depuis le 31 mars, la Société Radio-Canada a-t-elle gardé à son service des employés qui n'avaient pas encore été mutés?

**M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):** En réponse à cette question, voici les renseignements transmis par la Société Radio-Canada:

1. Douze employés mutés à des postes permanents. Deux employés mutés à des postes provisoires.

2. Parmi les employés mutés à des postes permanents, sept ont dû accepter une réduction de rémunération. Deux des employés mutés à des postes provisoires ont dû accepter une réduction de rémunération.

3. La Société n'a gardé aucun employé non muté à son service depuis le 31 mars.

Deux des 21 employés en cause avaient continué de travailler au-delà de l'âge de la retraite et ils ont maintenant été mis à la retraite; deux autres ont démissionné de leur propre chef pour chercher de l'emploi ailleurs, tandis que trois autres ont été congédiés parce qu'ils n'avaient pas accepté un autre emploi que la Société leur avait offert.

HEURE AVANCÉE ET HORAIRE DES TRAINS

Question n° 260—**M. Deschatelets:**

1. A-t-on récemment étudié la question d'appliquer éventuellement l'heure avancée à l'horaire des trains?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la teneur de la conclusion de cette étude?

3. Sinon, le gouvernement songera-t-il à faire entreprendre cette étude par l'autorité compétente?

**L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):** A propos de la première partie de la question, il convient de signaler tout d'abord que la question de l'heure normale relève uniquement de la compétence des provinces et, par conséquent, n'a pas à être considérée par le gouvernement fédéral. Toutefois, la question a été déferée à l'Association des chemins de fer du Canada qui nous a fait savoir que, de temps à autre, les chemins de fer sont invités à adopter le régime de l'heure avancée.

Quant à la deuxième partie de la question, l'Association des chemins de fer considère qu'il ne serait pas pratique d'adopter l'heure

avancée. Le régime n'est pas uniforme d'un océan à l'autre; certaines provinces, et même des municipalités au sein d'une province, n'adoptent pas l'heure avancée. L'Association signale également que, en ce qui a trait au mouvement des trains où il y a correspondance avec les chemins de fer américains qui suivent l'heure normale, il faut absolument, pour des raisons de prudence, que les trains canadiens suivent le même régime horaire. Toutefois, avant de modifier chaque année ses horaires, pour les adapter au régime de l'heure avancée, l'Association consulte les provinces et les principaux centres afin de mettre en vigueur des horaires qui satisferont la majorité des voyageurs.

La réponse à la troisième partie de cette question est contenue dans la première partie de ma réponse.

LE PARC GARIBALDI, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 261—**M. Taylor:**

1. A-t-on proposé d'acquérir le parc Garibaldi, en Colombie-Britannique, en vue d'en faire un parc national?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle date, par quel ministre et à qui cette offre a-t-elle été faite, b) le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique l'a-t-il acceptée, c) cette offre tient-elle toujours?

**L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je réponds aux deux parties de la question. Je renvoie le député à la page 7140 du hansard du 23 juillet 1960, car il a été question de cette affaire pendant l'examen des crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour 1960-1961. Le ministre a fait remarquer alors que le 2 mai 1958, il avait écrit au ministre des Loisirs et de la Conservation de Colombie-Britannique, l'honorable Earle Westwood, que si la Colombie-Britannique voulait céder le territoire, la question serait soumise au gouvernement fédéral pour examen. Si celui-ci y consentait, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales acquerrait le territoire conformément à la loi sur les Parcs nationaux et le ferait aménager.

Depuis lors, il ne s'est rien produit; je dirai même que cette lettre n'a jamais reçu de réponse.

SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—EMPLOYÉS

Question n° 263—**M. MacRae:**

Au 31 mars 1960 et 1961, quel était le nombre total d'employés au service des sociétés de la Couronne?

**M. E. L. Morris (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce):** Comme la réponse à cette question est forcément longue, puis-je la faire imprimer dans le hansard? Elle a environ une page.